

ARRETE 2026/049
PORTANT UNE DELEGATION DE FONCTION
AU 5ème ADJOINT

Le Maire de Sailly-Lez-Lannoy,
Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2026, au cours de laquelle il a été
procédé à la nomination des Adjointes,
Vu la délibération n°2026/10 relative au vote des adjoints au scrutin de liste,

ARRETE

Article 1er : A compter du 21 mars 2026, délégation de fonction est donnée à :

Monsieur Alain DENIEUL, 5^{ème} Adjoint, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

COMMUNICATION - ANIMATIONS-FETES-CEREMONIES

Pour intervenir dans les domaines suivants :

- Conception du bulletin municipal.
- Communication Institutionnelle
- Gestion des salles municipales.
- Relations avec les relais de quartiers.
- Manifestations festives.
- Relations avec les associations
- Protocoles
- Cérémonies officielles.

Article 2 : Le secrétaire Général de Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs,
- Transmis à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Receveur,
- Notifié à l'intéressé(e)

Le 5^{ème} Adjoint,
Alain DENIEUL



Le Maire,
Eric SKYRONKA

